

QUE FONT LES DÉPUTÉ.E.S ?

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE AU MAROC À
TRAVERS LES QUESTIONS DES DÉPUTÉ.E.S



Cofinancé par
l'Union européenne



TAFRA



SOMMAIRE

04	1- Pourquoi ce rapport ?
06	2- Pourquoi les questions parlementaires ?
08	3- Combien de questions ?
08	3.1- Indicateurs globaux
12	4- Qui pose les questions ?
12	4.1- Dimension politique
16	4.2- Dimension géographique
18	4.3- Dimension du profil
21	5- A qui ?
28	6- Résumé des points clés

I. POURQUOI CE RAPPORT ?

Ce rapport s'intéresse aux questions parlementaires posées par les député(e)s de la Chambre des représentants aux membres du gouvernement durant la sixième session de la législature actuelle. Depuis 2011, la Chambre des représentants s'engage à publier des données relatives aux questions parlementaires posées par les député(e)s dans l'exercice de leur pouvoir de contrôle sur l'action gouvernementale, ainsi qu'aux réponses apportées par le gouvernement. Ces données permettent de mettre en lumière le degré de contrôle exercé par les parlementaires sur l'action gouvernementale ; Plus les député(e)s sont actifs dans ce domaine, plus le pouvoir législatif renforce son rôle dans le contrôle des actions du pouvoir exécutif.

Dans le cadre de son intérêt pour les travaux basés sur les données publiques, notamment celles liées à l'activité parlementaire, Tafra effectue un suivi du travail du Parlement à travers, notamment, la collecte et la mise en ligne de bases de données ouvertes sur les résultats des élections législatives, la composition de la Chambre des représentants, et les questions parlementaires.

Tafra collecte et analyse les questions des députés depuis 2019¹. En 2023, nous avons lancé la [première édition](#) d'une série de rapports consacrés au suivi de l'activité parlementaire des député(e)s à travers l'analyse des questions posées au gouvernement. À la clôture de chaque session parlementaire, une nouvelle édition est publiée, accompagnée d'une [base de données](#) mise à jour, librement accessible sur le site web de Tafra. Cet

outil permet à chacun.e d'analyser les données et d'explorer différentes dynamiques parlementaires pour répondre à une question clé : **Que font les député(e)s ?**

Cette troisième édition se penche sur les questions parlementaires posées par les député(e)s ainsi que sur les réponses apportées par le gouvernement au cours de la sixième session parlementaire.

Quelques chiffres-clés :

- Plus de 26 000 questions posées par les député(e)s aux différents départements ministériels durant les six premières sessions parlementaires de cette législature.
- 11 000 réponses fournies par le gouvernement, soit un taux de réponse de 42%.
- 463 engagements pris par le gouvernement.

Pour ce rapport, nous avons choisi de nous concentrer sur l'analyse des questions parlementaires et des réponses gouvernementales. L'étude des engagements n'a pas été approfondie, leur nombre étant insuffisant pour en tirer des conclusions significatives.

Ces rapports ont été conçu, dans leur format et dans leur contenu, pour que chaque édition soit comparable aux autres. Nous nous autorisons cependant quelques modifications, pour intégrer de nouvelles analyses intéressantes ou pour éviter des répétitions. C'est ainsi que la présente édition contient des analyses inédites sur les délais de réponse du gouvernement.



2. POURQUOI LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES ?

Le site de la Chambre des représentants contient plusieurs types de données sur l'activité parlementaire qui peuvent être exploitées pour mieux comprendre les dynamiques politiques et le comportement des député(e)s au sein du Parlement marocain. Cependant, ces données sont parfois publiées dans des formats non-ouverts, rendant difficile leur exploitation par les techniques de l'analyse des données.

Tafra a choisi de concentrer ses analyses sur les questions parlementaires pour trois raisons principales :

- Un suivi individuel de l'activité des député(e)s : Les questions parlementaires permettent de mesurer l'activité individuelle des élu(e)s, contrairement à d'autres fonctions nécessitant une action collective, comme le vote des lois en commission ou en séance plénière.
- Des données accessibles et exploitables : Les questions parlementaires sont les seules données publiées dans leur intégralité par la Chambre des représentants dans un format ouvert et lisible par machine (machine-readable), facilitant leur collecte, leur exploitation et leur analyse. **Nous tenons à remercier les équipes techniques du site de la Chambre des représentants, sans lesquels ce travail n'aurait pas pu être réalisé.**

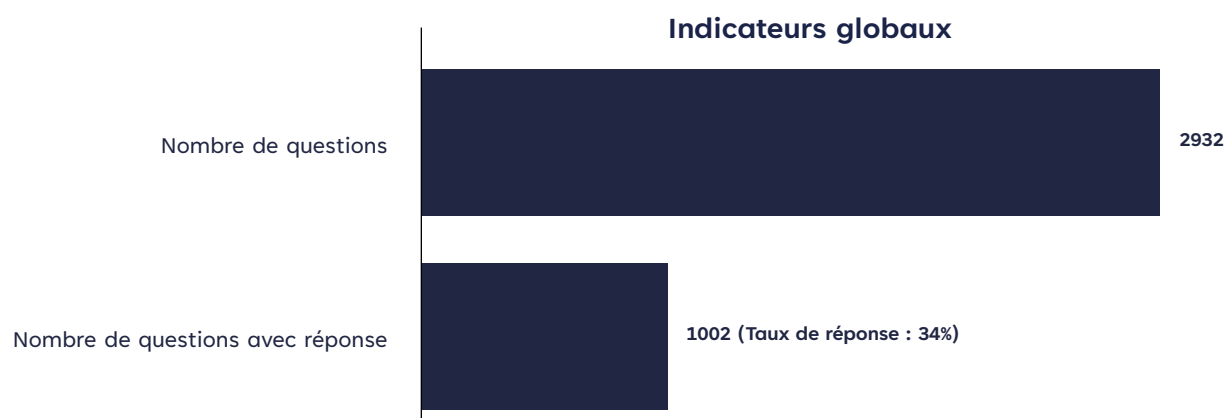
- Une disponibilité constante : Les questions écrites, bien qu'étroitement liées à la dynamique des sessions parlementaires, peuvent être adressées au gouvernement tout au long de la session. Si les questions orales bénéficient d'une plus grande visibilité, notamment grâce à leur diffusion lors des séances télévisées, les questions écrites, déposées directement auprès des départements ministériels concernés, restent souvent dans l'ombre.

En analysant ces questions, Tafra vise à souligner l'importance de publier les données parlementaires en format ouvert pour favoriser une meilleure compréhension de l'action parlementaire. Ce rapport vise également à offrir aux citoyen(ne)s un aperçu clair et précis du travail accompli par leurs représentant(e)s, tout en leur fournissant des outils pour mieux participer au débat public et prendre des décisions éclairées, basées sur des faits.

3. COMBIEN DE QUESTIONS ?

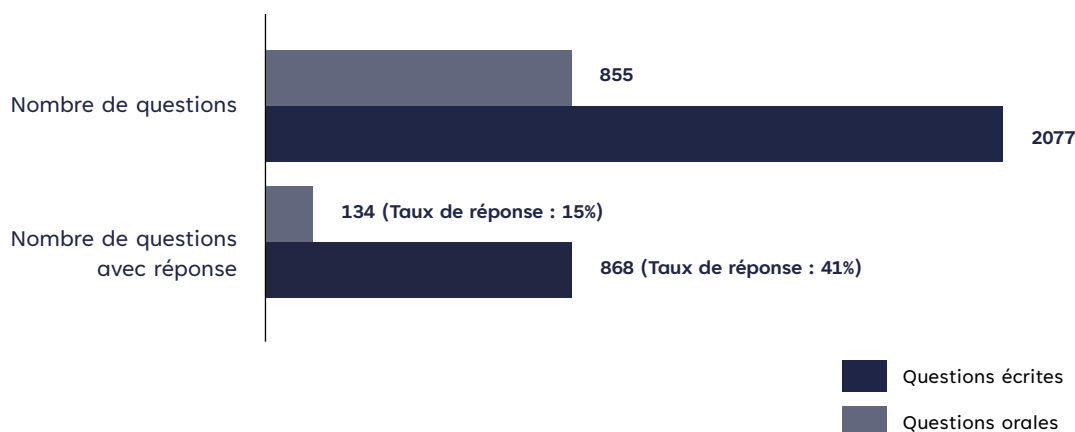
3.1 INDICATEURS GLOBAUX

Figure 1 : Nombre total des questions parlementaires et réponses du gouvernement au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Durant la sixième session parlementaire de la législature en cours, les député(e)s ont posé un total de 2 932 questions, dont le gouvernement a répondu à 1 002, soit un taux de réponse de 34%. Ce chiffre marque une augmentation de 15% par rapport à la cinquième session, où le gouvernement n'avait répondu qu'à 610 questions sur les 3 202 posées, atteignant un taux de réponse de seulement 19%.

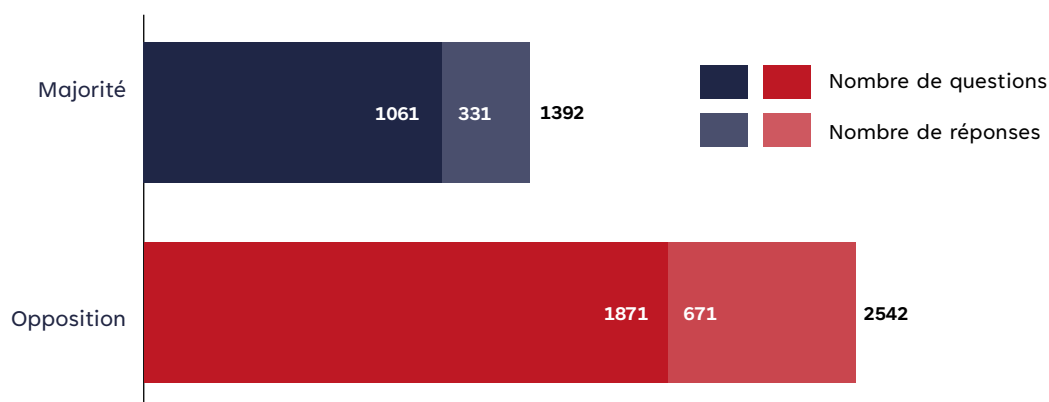
Figure 2 : Nombre total des questions orales et écrites et réponses du gouvernement au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Sur les 2932 questions posées au cours de cette session, les questions écrites représentent 2077 questions, soit 71% du total, tandis que les questions orales n'en constituent que 29%, avec un total de 855 questions. Cette répartition marque un changement significatif par rapport à la session précédente, où les questions orales avaient surpassé les questions écrites de 31%.

Concernant les réponses, le gouvernement a répondu à 41% des questions écrites, contre seulement 15% des questions orales. Cette différence est intéressante, notamment parce que les réponses aux questions orales sont livrées pendant les sessions plénières, dans un cadre temporel précis qui inclut la réponse ministérielle, le commentaire du ou de la député(e) ayant posé la question, ainsi qu'une réplique du ministère concerné. Par ailleurs, ces sessions plénières bénéficient d'une médiatisation importante grâce à leur diffusion à la télévision et sur les plateformes numériques (notamment la chaîne Youtube du parlement), ce qui leur confère une grande visibilité auprès du public par rapport aux questions écrites.

Figure 3 : Nombre des questions posées par la majorité et l'opposition au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Sur les 2932 questions posées par les député(e)s durant la sixième session parlementaire de la législature en cours, 65% proviennent de l'opposition, contre 35% pour la majorité. Cette répartition est conforme à la théorie traditionnelle sur le système représentatif qui accorde à l'opposition un rôle plus important dans le contrôle des actions du gouvernement que les groupes de la majorité qui, eux, sont plutôt favorables et moins critiques vis-à-vis de l'exécutif.

En ce qui concerne les réponses du gouvernement, les taux de réponse aux questions de la majorité et de l'opposition sont assez proches : 31% des questions posées par la majorité ont reçu une réponse, contre 36% pour celles de l'opposition.

Figure 4 : Nombre des questions posées lors des six premières sessions des législatures 2011-2016, 2016-2021 et 2021-2026

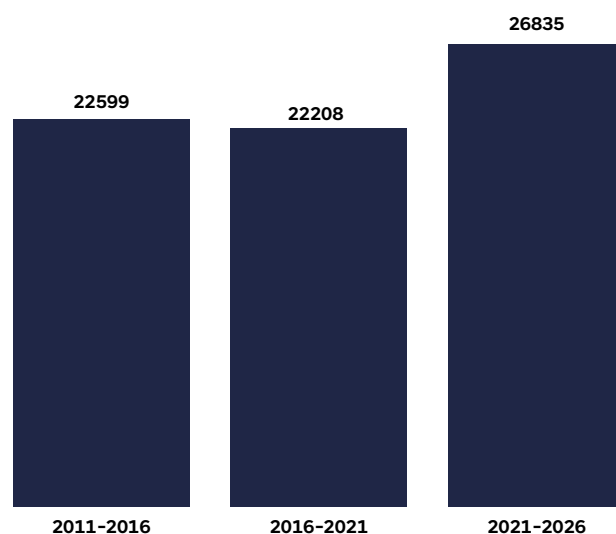
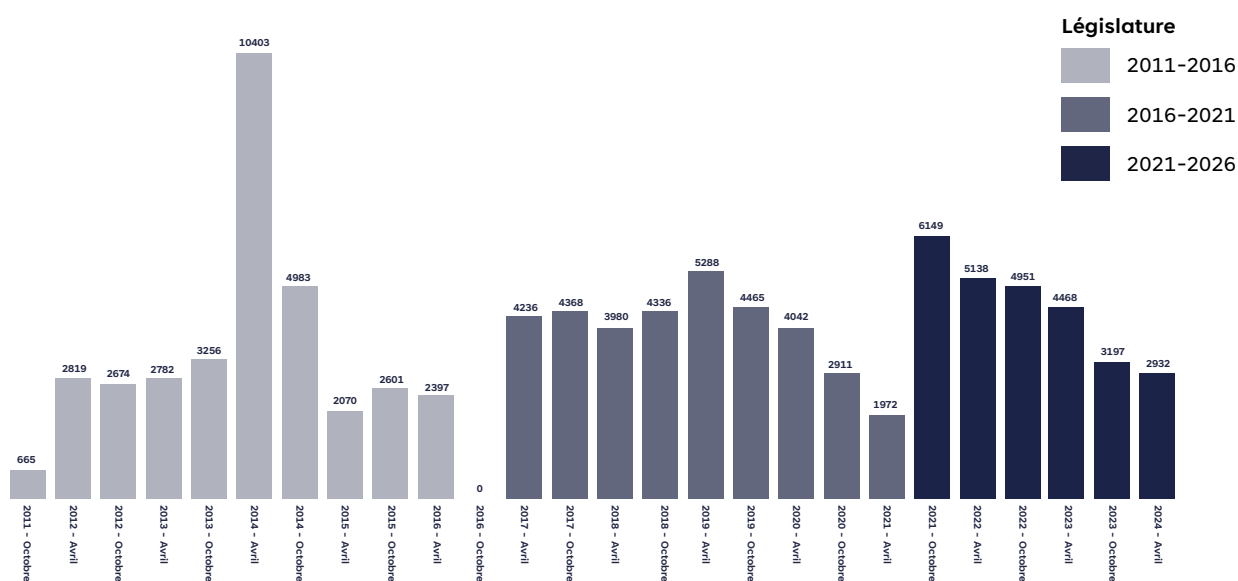


Figure 5 : Nombre de questions posées par session parlementaire durant les législatures 2011-2016, 2016-2021 et 2021-2026



Les six premières sessions de la législature en cours ont enregistré un total de 26 835 questions, soit 4 627 questions de plus que la législature 2016-2021 et 4 236 questions de plus que la législature 2011-2016.

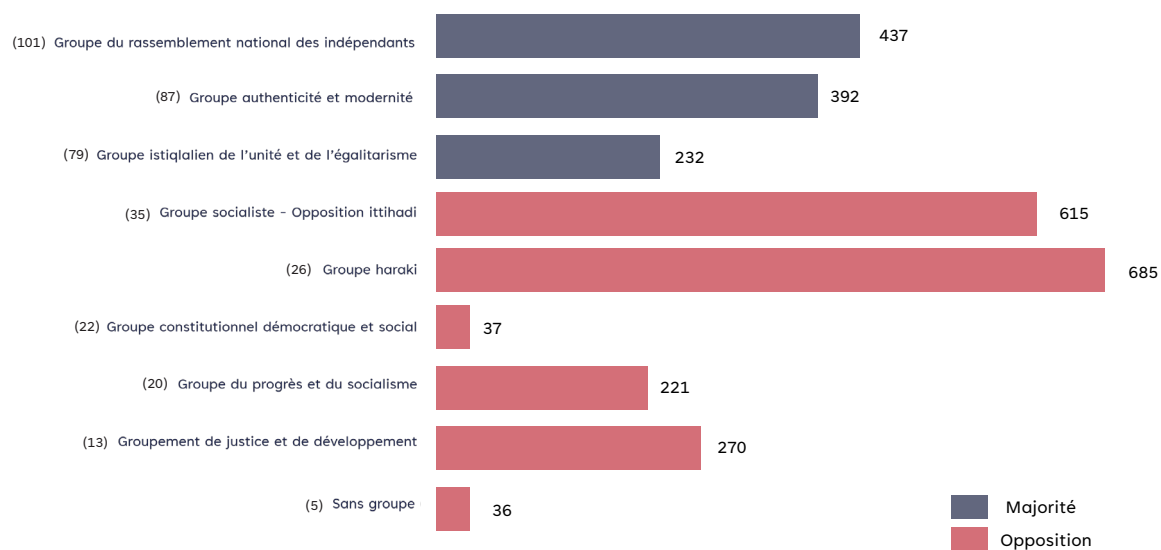
Cependant, en comparant le nombre de questions posées lors de la sixième session parlementaire de chacune des trois législatures depuis 2011, la législature 2011-2016 se distingue avec un total de 10 403 questions. Ce chiffre est deux fois supérieur à celui enregistré lors de la sixième session de 2016-2021 et quatre fois supérieur à celui de la législature en cours.

4. QUI POSE LES QUESTIONS?

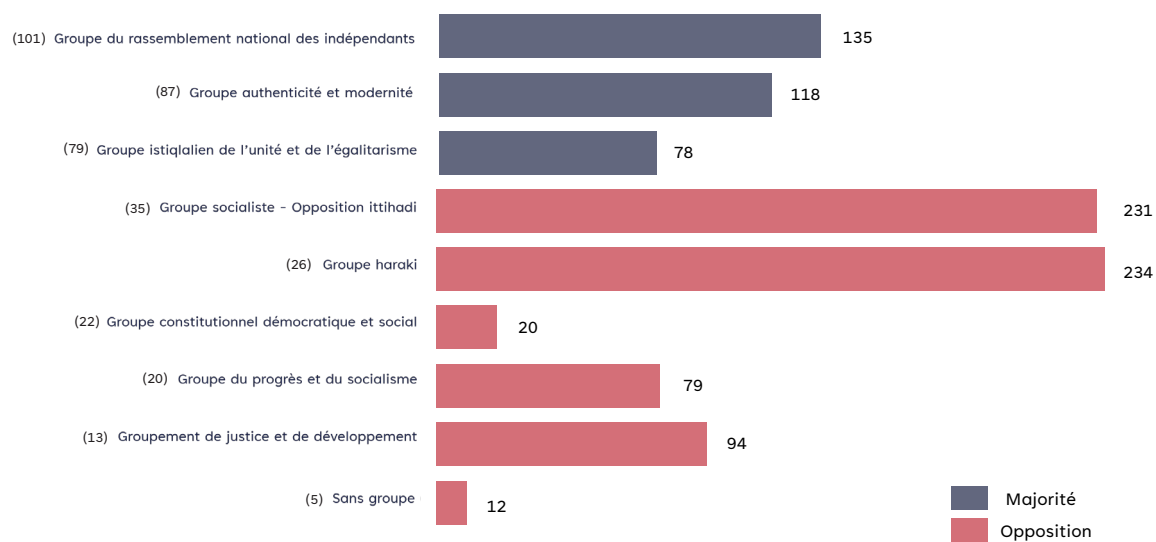
4.1 DIMENSION POLITIQUE

Figure 6 : Nombre de questions et réponses par groupe parlementaire au cours de la sixième session de la législature 2021-2026

Nombre de questions par groupe parlementaire au cours de la sixième session de la législature 2021-2026 (nombre de député(e)s)



Nombre de réponses par groupe parlementaire au cours de la sixième session de la législature 2021-2026 (nombre de député(e)s)



Au sein de la majorité parlementaire, le groupe du Rassemblement National des Indépendants (RNI), composé de 101 député(e)s, a posé 437 questions, soit une moyenne de 4 questions par député(e). Le gouvernement a répondu à 135 de ces questions, ce qui équivaut à environ une réponse par député(e).

Le groupe Authenticité et Modernité (PAM), composé de 87 député(e)s, arrive en deuxième position avec 392 questions posées, soit 5 questions par député(e). Le gouvernement a fourni 118 réponses, représentant également environ une réponse par député(e).

Quant au groupe istiqlalien du parti de l'Istiqlal, troisième formation de la majorité, ses 79 député(e)s ont posé 232 questions, parmi lesquelles 78 ont reçu une réponse du gouvernement. Cela correspond à une moyenne de 3 questions et une réponse par député(e).

Le nombre de réponses fournies par le gouvernement aux questions de la majorité met en évidence une faible réactivité, chaque groupe ne recevant en moyenne qu'une seule réponse par député(e).

Dans l'opposition, le groupe Haraki (MP), deuxième formation de l'opposition avec ses 26 député(e)s, se distingue en premier avec un total de 685 questions posées, soit une moyenne de 26 questions par député(e). Le gouvernement a répondu à 234 de ces questions, soit un ratio de 9 réponses par député(e).

Le groupe socialiste (USFP), première formation de l'opposition avec 35 député(e)s, a posé 615 questions, soit 18 questions par député(e). Le gouvernement a répondu à 231 de ces questions, ce qui équivaut à 7 réponses par député(e).

Le groupe Justice et Développement (PJD), cinquième formation de l'opposition, avec ses 13 député(e)s, a posé 217 questions, soit une moyenne de 17 questions par député(e). Sur ce total, 94 ont reçu une réponse, représentant 7 réponses par député(e).

Le groupe du Progrès et du Socialisme (PPS), quatrième formation de l'opposition avec 20 député(e)s, a posé 212 questions. Parmi celles-ci, 79 ont reçu une réponse, soit une moyenne de 3 questions posées et une réponse par député(e).

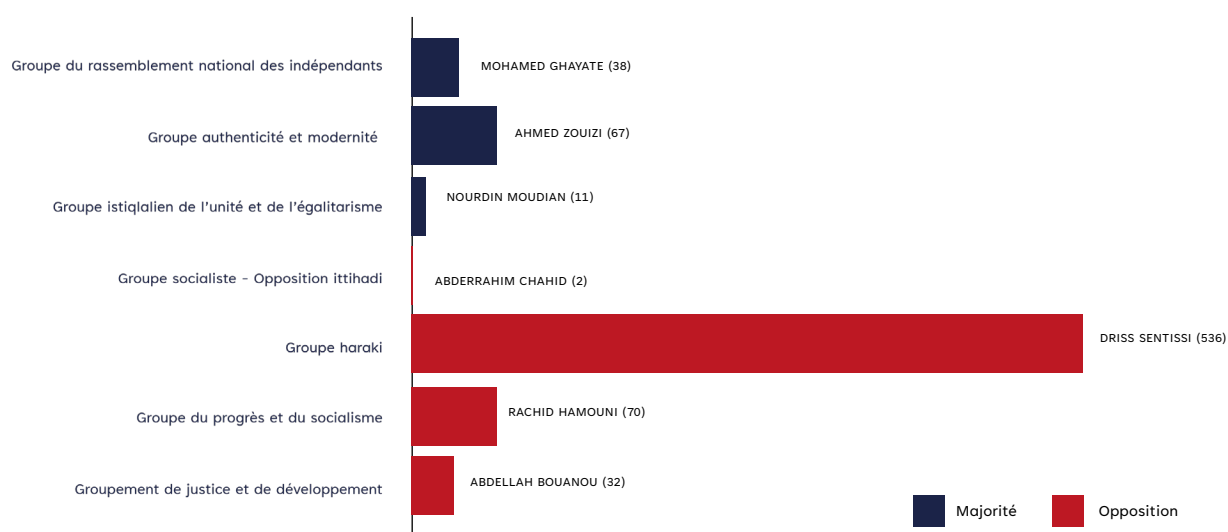
Les députées sans groupe parlementaire, au nombre de cinq, toutes des femmes, ont posé 36 questions, soit 7 questions par députée, et ont obtenu 12 réponses, soit une moyenne de 2 réponses par députée.

Enfin, le groupe constitutionnel, démocratique et social (UC+MDS), composé de 20 député(e)s, a posé 37 questions et reçu 20 réponses, soit une réponse par député(e).

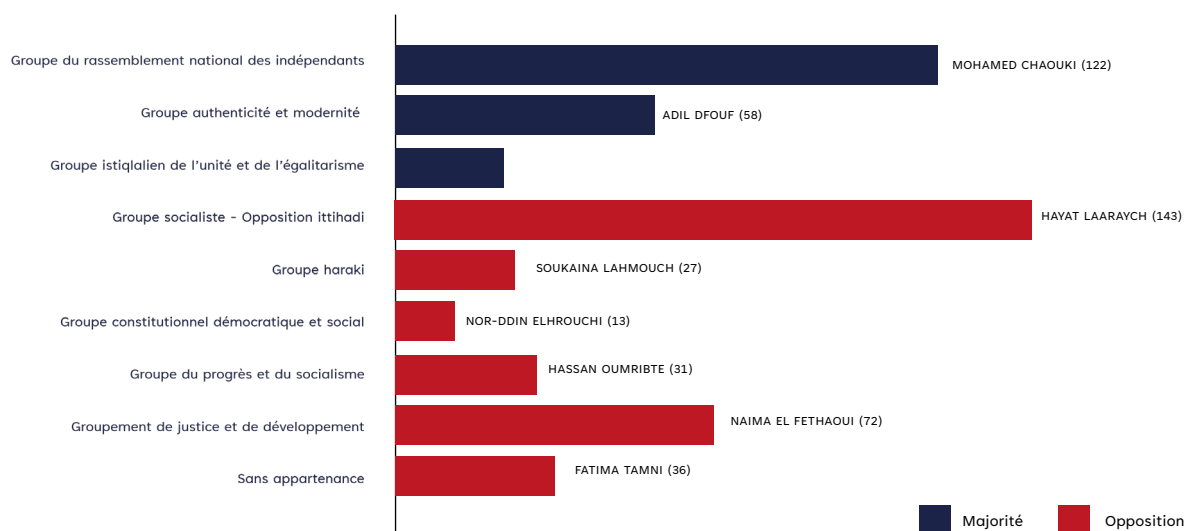
En dépit de l'augmentation du nombre de réponses pour l'opposition, celles-ci restent faibles par rapport au nombre de questions posées, surtout par les groupes les plus actifs. Ainsi, bien que le gouvernement semble répondre davantage aux groupes de l'opposition que de la majorité, la réactivité demeure insuffisante par rapport à l'ampleur des interrogations soulevées, ce qui suggère que des études supplémentaires doivent être effectuées pour identifier les déterminants qui poussent l'exécutif à répondre à certaines questions et pas à d'autres.

Figure 7 : Nombre de questions par député(e) dans chaque groupe parlementaire au cours de la sixième session de la législature 2021-2026

Nombre de question par président de groupe



Nombre de questions par député(e), à l'exclusion des présidents de groupes



En analysant les données sur le nombre de questions parlementaires posées par les député(e)s de chaque groupe parlementaire, nous constatons que le nombre élevé de questions posées par un(e) député(e) par rapport à un autre membre du même groupe n'est pas nécessairement lié à la présidence du groupe.

Les graphiques de la figure 7 montrent que, dans la plupart des cas, les membres des groupes posent davantage de questions que leurs présidents. Une exception est celle du groupe Haraki de l'opposition, où le président, Driss Sentissi, a posé à lui seul 536 questions soit 78% du total des questions de son groupe. Cela pourrait indiquer que le groupe Haraki privilégie une pratique où le président joue également le rôle de porte-parole.

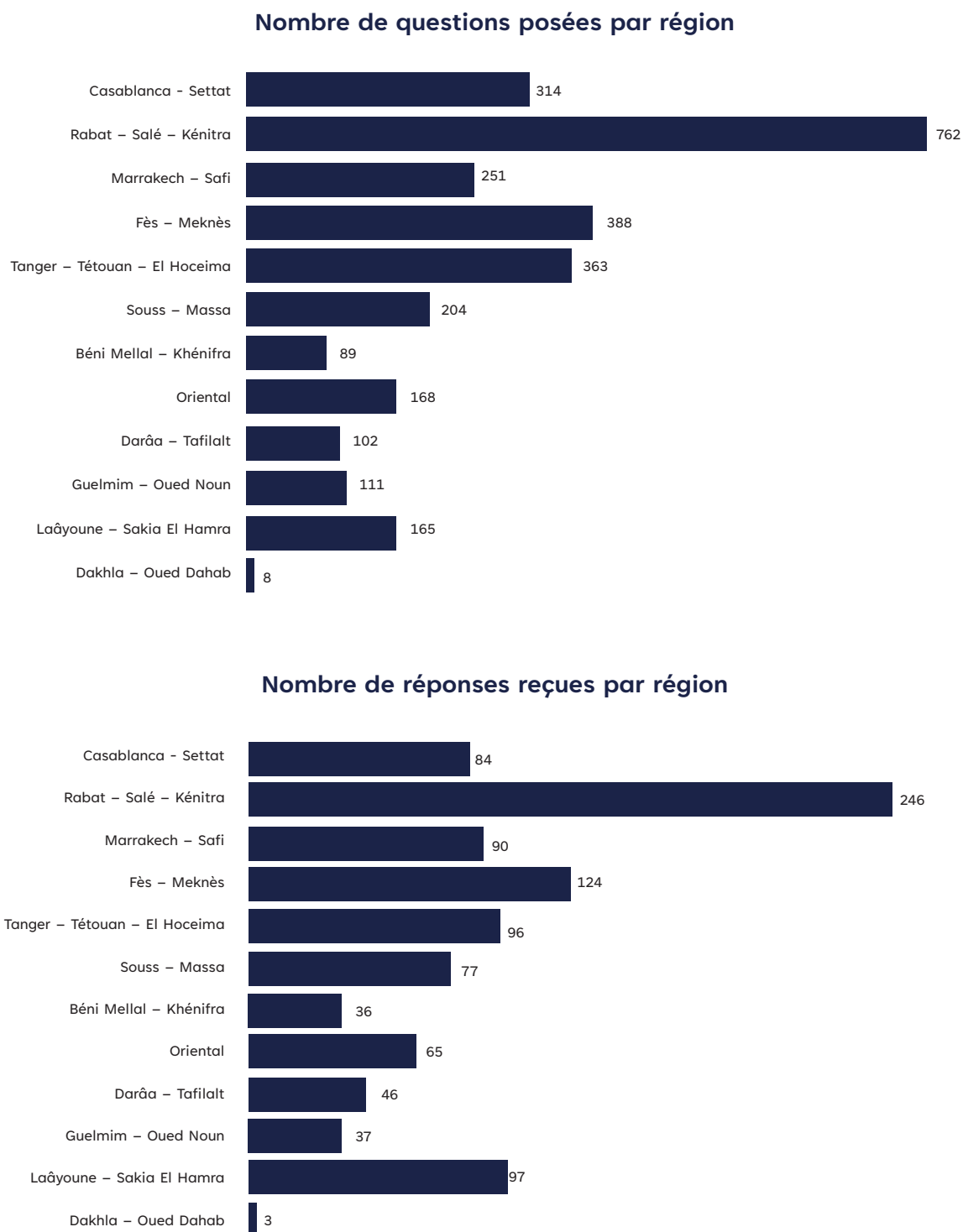
Dans les groupes de la majorité, Mohammed Chaouki député du groupe RNI, se distingue en ayant posé 122 questions au cours de la sixième session parlementaire de la législature en cours, ce qui représente 28% du total des questions de son groupe. Il est suivi par Adil Defouf du PAM, avec 58 questions, et par Khadija Zoumi du groupe Istiqlalien, qui en a posé 24.

Dans les groupes de l'opposition, Hayat Laaraych, députée du groupe Haraki, a posé 143 questions, soit 21% du total des questions de son groupe. Elle est suivie par Naima El Fathaoui du groupe PJD, avec 72 questions, représentant 27% des questions de ce groupe. Et en troisième position, Fatima Tamni, députée du parti Congrès National Ittihadi (députée n'appartenant à aucun groupe ou groupement au sein de la chambre), a posé 36 questions, représentant ainsi 100% des questions émanant des députées non affiliées.

Les graphiques de la même figure mettent également en évidence que les présidences des groupes parlementaires restent exclusivement réservées aux hommes. Cependant, cinq femmes députées se distinguent en tête du classement des parlementaires les plus actifs en matière de questions posées, contre quatre hommes occupant les premières places dans le même classement.

4.2 LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Figure 8 : Nombre de questions et réponses par région au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



La répartition des questions parlementaires par région montre que les député(e)s de la région Rabat-Salé-Kénitra (49 sièges) sont les plus actifs en termes de questions posées. Pour la première fois depuis le début de notre suivi des questions parlementaires, cette région se retrouve en tête du classement, avec 762 questions, soit une moyenne de 16 questions par député(e), dont 246 ont reçu une réponse.

En deuxième position figurent les député(e)s de la région Fès-Meknès (47 sièges), qui ont posé 388 questions, avec 124 réponses obtenues. La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (37 sièges) arrive en troisième position avec 363 questions posées, dont 96 ont reçu une réponse.

Les député(e)s des régions de Casablanca-Settat (69 sièges) et de Marrakech-Safi (46 sièges), qui dominaient le classement lors de la cinquième session parlementaire, reculent respectivement à la 4^{ème} et à la 5^{ème} position, avec un total de 314 et 251 questions posées.

Les régions les moins représentées au cours de la sixième session parlementaire sont :

- Dakhla-Oued Dahab (7 sièges), avec seulement 8 questions, soit une moyenne d'une question par député(e).
- Béni Mellal-Khénifra (32 sièges), avec 89 questions, soit 2 questions par député(e).
- Guelmim-Oued Noun (13 sièges), avec 111 questions.

4.3. DIMENSION DU PROFILAGE

4.3.1 FEMMES ET HOMMES PARLEMENTAIRES AU SEIN DE L'HÉMICYCLE

Figure 9 : Nombre de questions posées par les femmes et les hommes parlementaires au cours de la sixième session de la législature 2021-2026

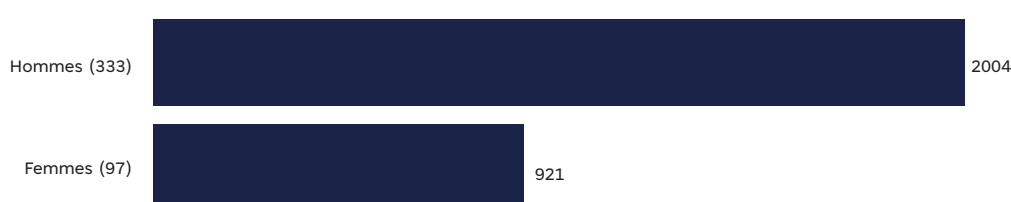


Figure 10 : Nombre de réponses reçues par les femmes et les hommes parlementaires au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Lors de la sixième session de la législature en cours, les hommes, qui représentent plus de 76% de la composition parlementaire, ont posé un total de 2004 questions, soit une moyenne de 6 questions par député.

En comparaison, les femmes parlementaires, bien qu'elles ne constituent que 24% de l'hémicycle, ont posé 921 questions, soit une moyenne de 9 questions par députée.

En ce qui concerne la réactivité du gouvernement aux questions posées, on observe une réponse quasi similaire entre les deux genres. 38% des questions des femmes parlementaires ont reçu une réponse, contre 32% pour celles des hommes.

Ces tendances montrent un engagement plus marqué des femmes parlementaires dans leurs activités par rapport à leurs homologues masculins. Cela indique que les mesures de discrimination positive en faveur des femmes pourraient avoir un impact important dans la participation politique des femmes. Mais elles devraient être accompagnées par des politiques internes, adoptées par les partis politiques, pour promouvoir l'accès des femmes au leadership politique. L'engagement actif des femmes dans les activités parlementaires doit se poursuivre via la facilitation de leur accès aux postes de responsabilité au sein du Parlement, comme la présidence de groupes ou de commissions, ou encore l'accès au Bureau et à la présidence de la Chambre.

4.3.2. ELU(E)S ET RÉÉLU(E)S: DYNAMIQUE PARLEMENTAIRE AU SEIN DE L'HÉMICYCLE

Figure 11 : Nombre et moyenne de questions posées par les anciens et les nouveaux député(e)s au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Figure 12 : Nombre de réponses reçues par les anciens et les nouveaux député(e)s au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Lors de la sixième session parlementaire de la législature en cours, les député(e)s ayant déjà siégé dans les législatures précédentes, représentant près de 70% de la composition parlementaire actuelle, ont posé un total de 1045 questions, soit une moyenne de 4 questions par député(e).

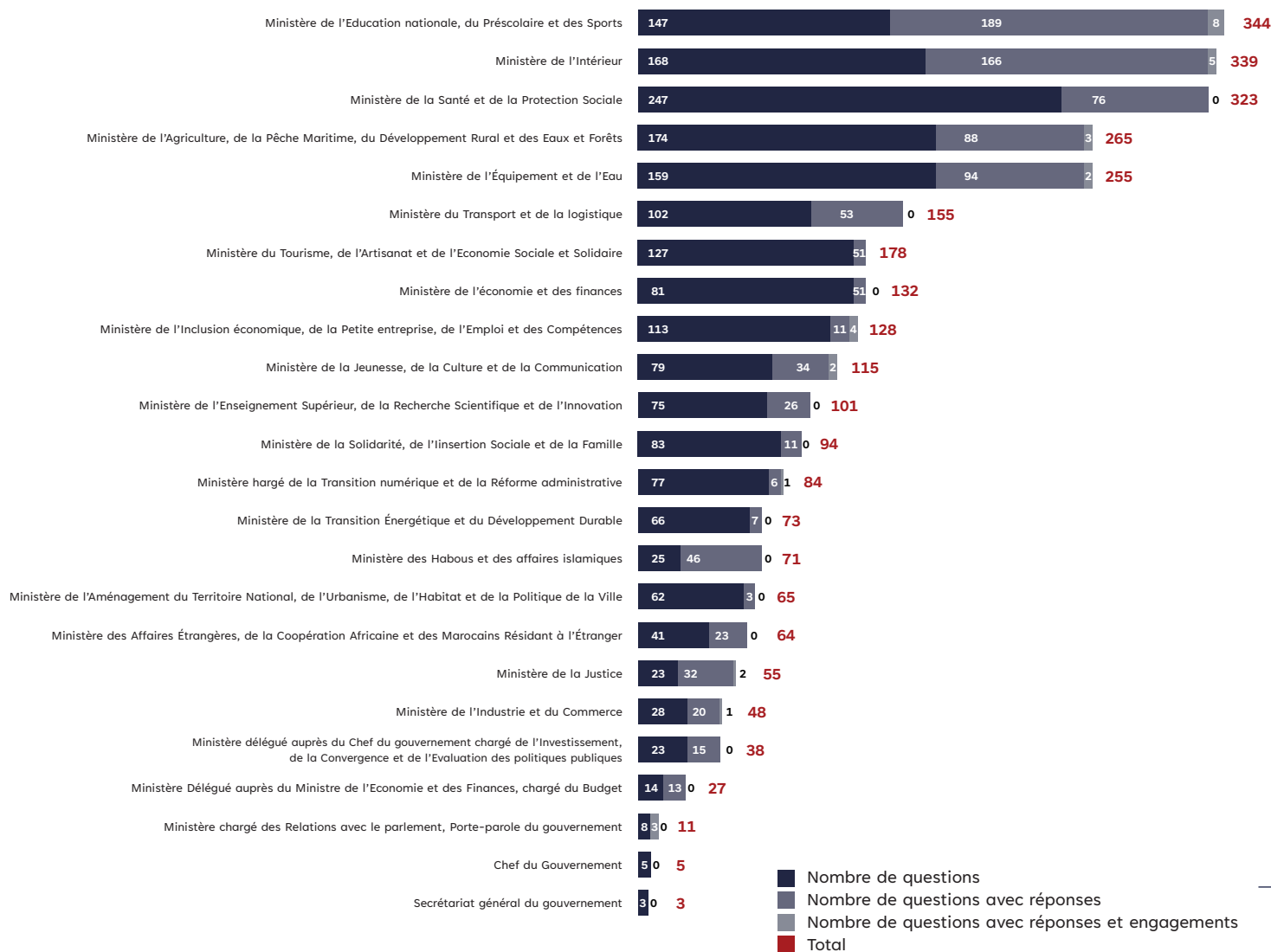
En revanche, les nouveaux député(e)s, qui entament leur première législature et représentent 30% de la composition parlementaire, se distinguent par leur activité en termes de questions. Ils ont posé un total de 1880 questions, soit une moyenne de 12 questions par député(e) — trois fois plus que leurs homologues plus expérimenté(e)s.

Concernant la réactivité du gouvernement, les taux de réponse aux questions des anciens et nouveaux député(e)s sont presque similaires. Le gouvernement a répondu à 33% des questions des anciens député(e)s et à 35% des questions des nouveaux député(e)s.

5. A QUI ?

5.1. QUI POSE LES QUESTIONS, QUI RÉPOND ET DANS QUELS DÉLAIS ?

Figure 15 : Les ministères les plus et les moins sollicités de la part des député(e)s et leurs réactivités au cours de la sixième session de la législature 2021-2026



Au cours de la sixième session parlementaire de la législature actuelle, les député(e)s ont maintenu leur intérêt pour les cinq mêmes ministères prioritaires que lors des sessions précédentes, avec un léger changement dans l'ordre de classement. Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports reste en tête avec un total de 344 questions posées par les différents groupes parlementaires. Il est suivi par le ministère de l'Intérieur, qui a reçu 339 questions, et le ministère de la Santé et de la Protection sociale, avec 323 questions. En quatrième position figure le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, ayant recueilli 265 questions.

À l'autre extrémité du classement, les ministères ayant reçu le moins de questions parlementaires incluent :

- Le Secrétariat général du gouvernement, avec seulement 3 questions ;
- Le Chef du gouvernement, avec 5 questions ;
- Le ministère chargé des Relations avec le Parlement et Porte-parole du gouvernement, avec 11 questions ;
- Le ministère délégué chargé du Budget, avec 27 questions ;
- Le ministère délégué chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques publiques, avec 38 questions.

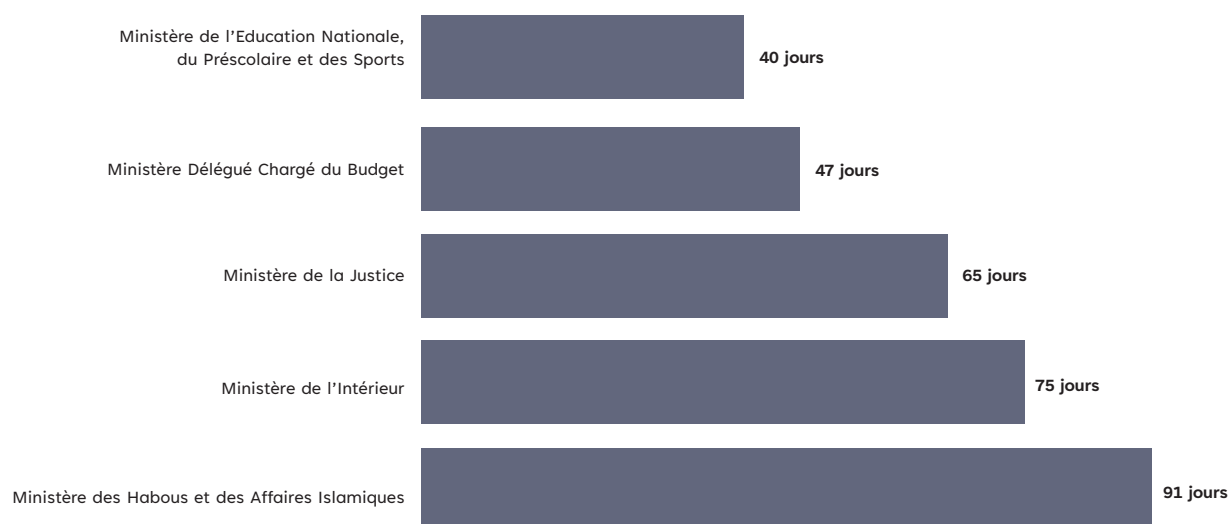
En termes de réponses apportées, les ministères les plus réactifs sont les suivants :

- Le ministère des Habous et des Affaires islamiques : 65% des questions répondues ;
- Le ministère de la Justice : 60% ;
- Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports : 57% ;
- Le ministère de l'Intérieur : 50% ;
- Le ministère délégué chargé du Budget : 48%.

À l'inverse, les ministères les moins réactifs comprennent :

- Le Chef du gouvernement et le Secrétariat général du gouvernement, qui n'ont répondu à aucune question ;
- Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, avec seulement 5% des questions répondues ;
- Le ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville : 6% ;
- Le ministère chargé de la Transition numérique et de la Réforme administrative : 8%.

Figure 16 : Délai moyen de réponse des 5 ministères les plus sollicités lors de la sixième session de la législature 2021-2026 (question écrites seulement)



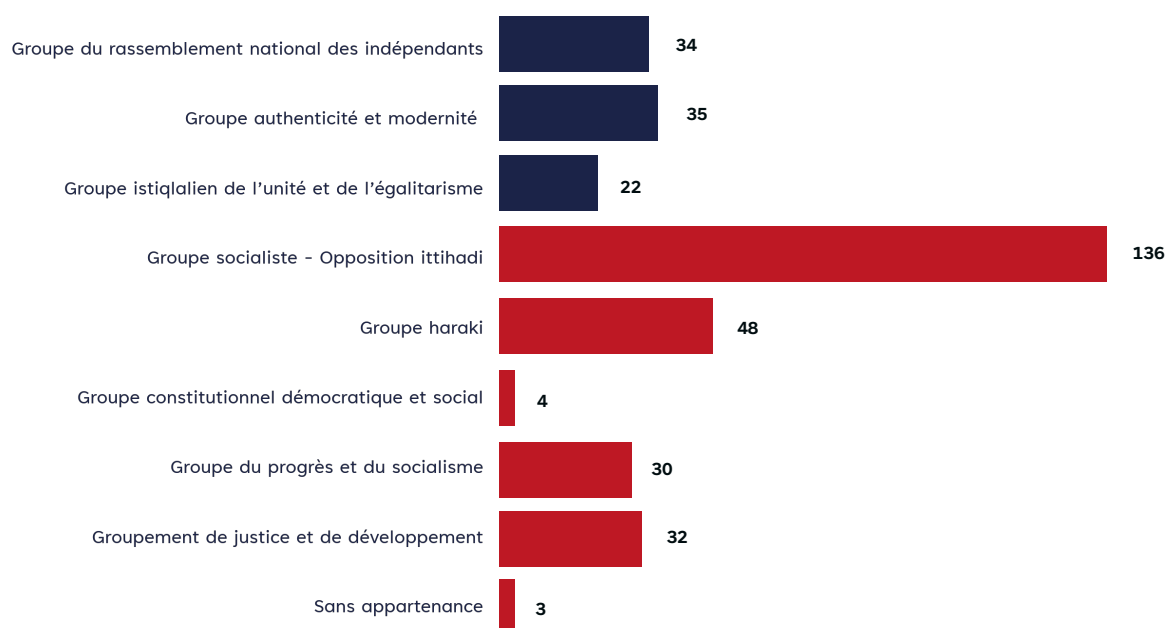
Données collectées du site de la Chambre des représentants, en comparant les dates de dépôt des questions et celles des réponses publiées

Suite au règlement intérieur de la Chambre des représentants, le gouvernement dispose d'un délai de 20 jours pour répondre à une question parlementaire. Toutefois, ce court délai est souvent dépassé, comme le montre le graphique 16, qui illustre les délais de réponse des 5 ministères les plus réactifs aux questions parlementaires. Le délai moyen de réponse pour ces ministères fluctue entre 44 et 91 jours.

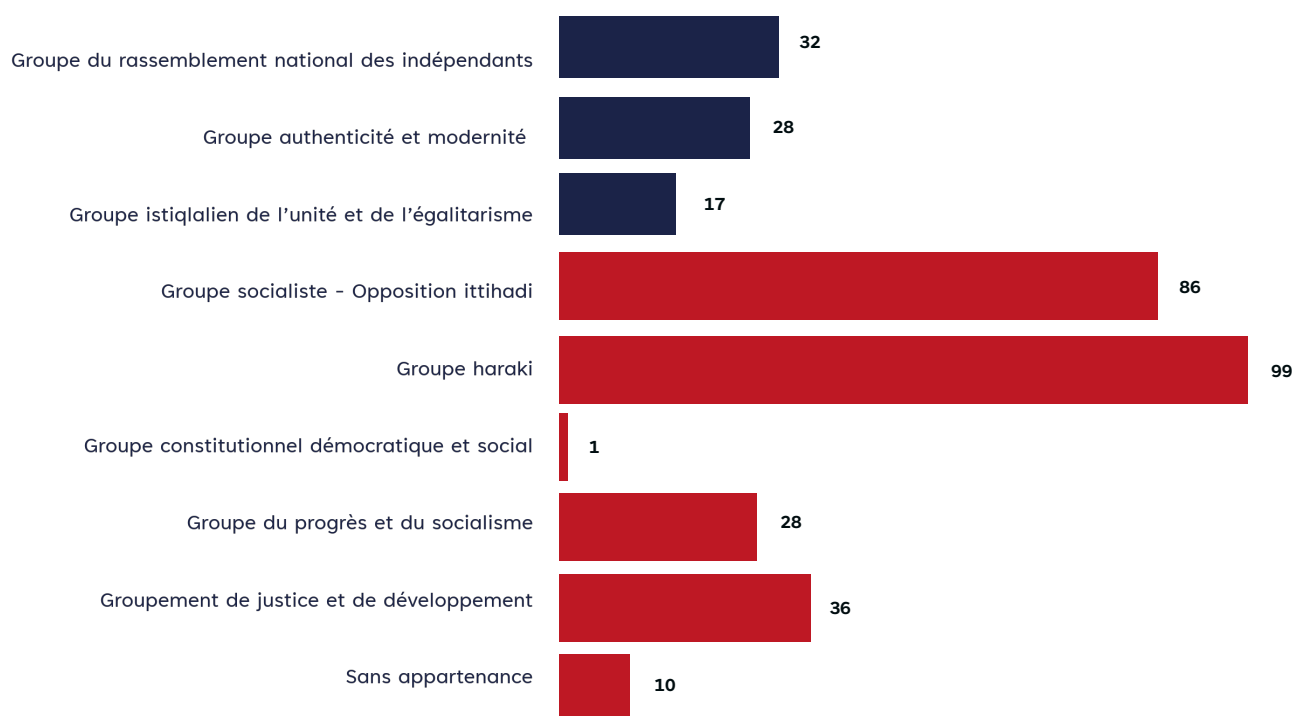
- Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le plus sollicité, a pris en moyenne 44 jours pour répondre à 57% des questions qu'il a reçues.
- Le ministre délégué chargé du Budget, l'un des ministères les moins sollicités par les députés, a pris en moyenne 47 jours pour répondre à 48% des 27 questions reçues.
- Le ministère de la Justice a mis en moyenne 65 jours pour répondre à 60% des 57 questions qui lui ont été adressées.
- Le ministère de l'Intérieur, également parmi les 5 ministères les plus sollicités, a pris en moyenne 75 jours pour répondre à 50% des 339 questions reçues.
- Enfin, le ministère des Habous et des Affaires islamiques, très réactif aux questions des député.e.s, a pris un délai moyen de 91 jours pour répondre à 65 % des 71 questions qu'il a reçues.

Figure 17 : Nombre de questions posées par groupes au top 5 des ministères les plus sollicités de la part des député(e)s au cours de la sixième session de la législature 2021-2026

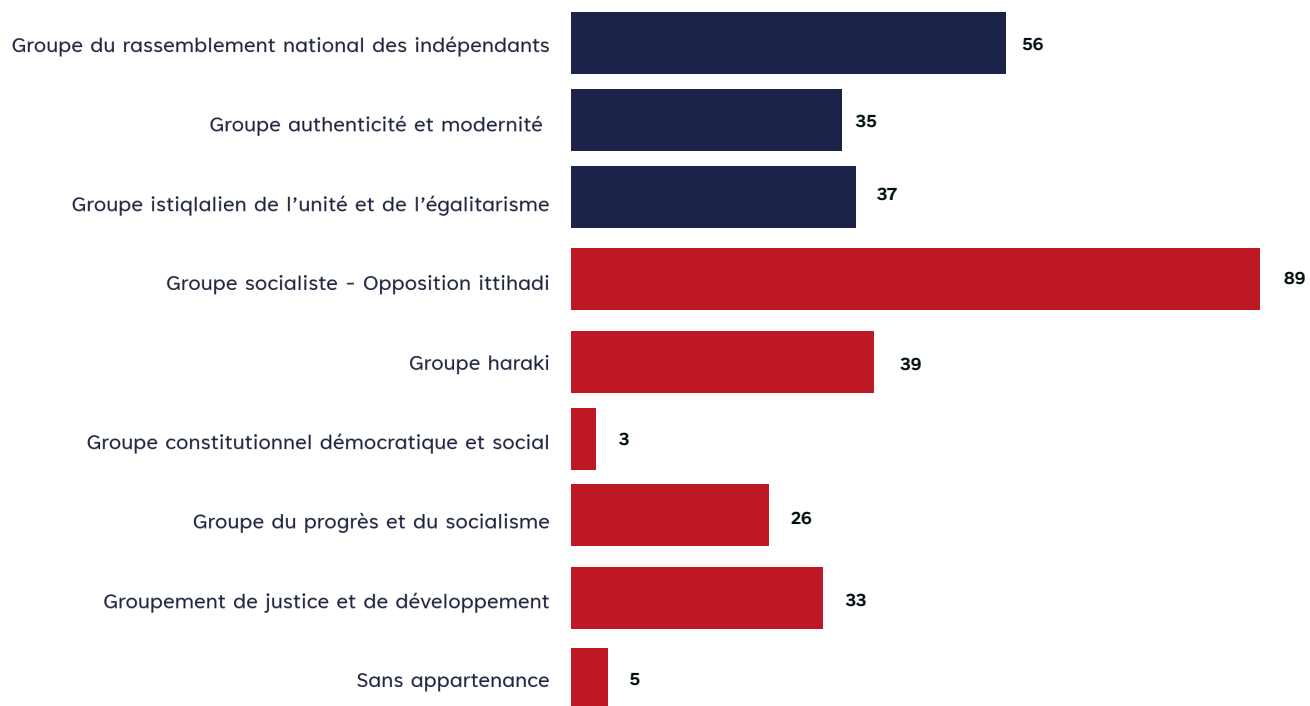
**Nombre de questions posées par groupe au
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports**



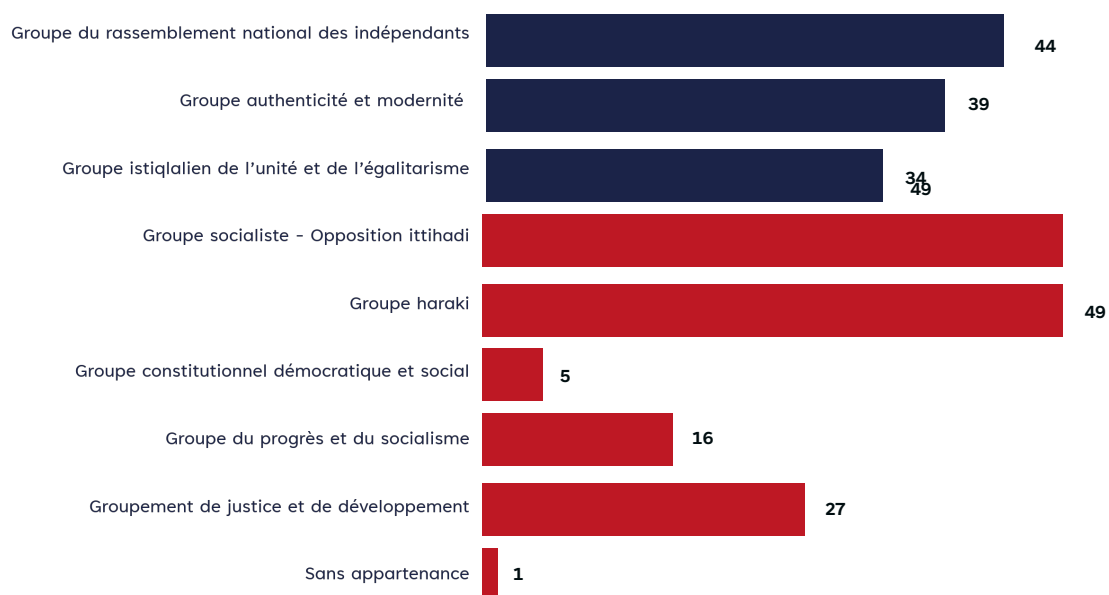
**Nombre de questions posées par groupe au
Ministère de l'Intérieur**



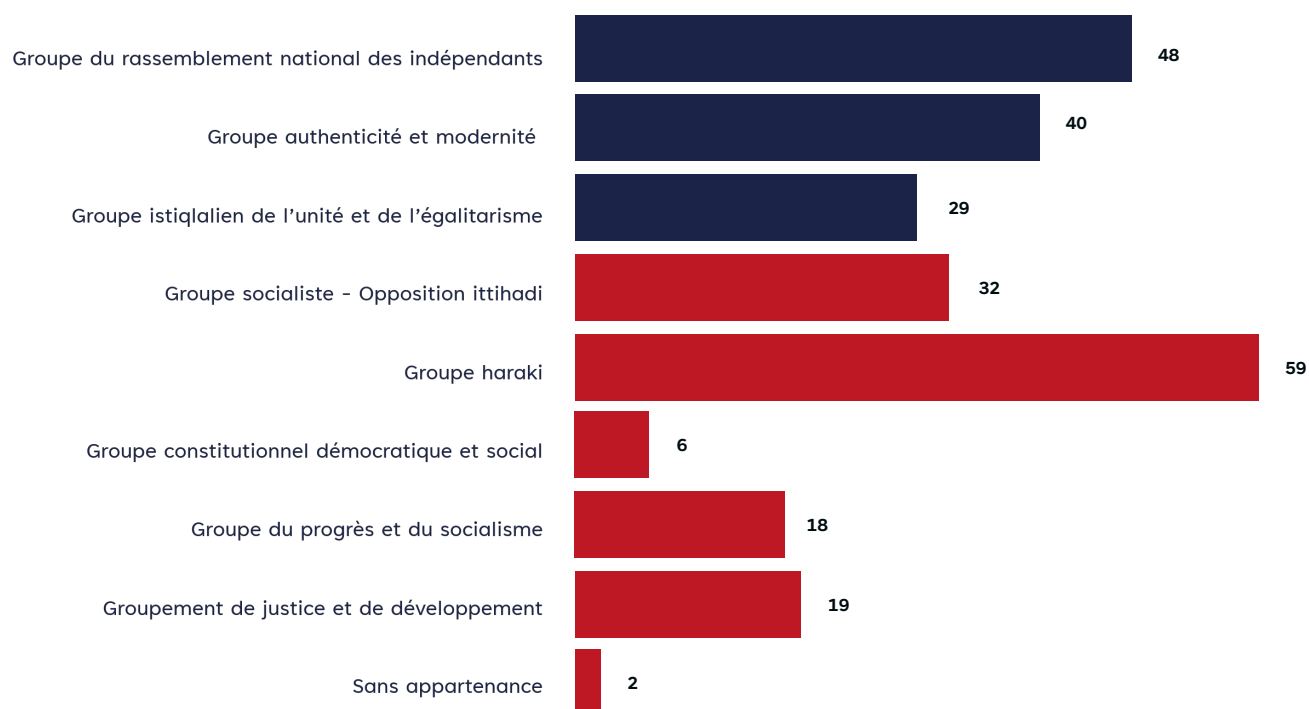
**Nombre de questions posées par groupe au
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale**



**Nombre de questions posées par groupe au
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts**



**Nombre de questions posées par groupe au
Ministère de l'Équipement et de l'Eau**



En analysant les questions adressées aux cinq ministères les plus sollicités, on constate que la majorité proviennent des groupes parlementaires d'opposition.

- **Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports** : Ce ministère a reçu la majorité de ses questions du groupe socialiste, qui en a posé 136, soit 40% du total.
- **Ministère de l'Intérieur** : Il a reçu le plus de questions de la part des groupes Haraki et Socialiste qui ont posé un total de 185 questions, ce qui représente 55% des questions reçues par à ce ministère.
- **Ministère de la Santé et de la Protection sociale** : Le groupe socialiste est également le plus actif, avec 89 questions posées soit 28 % du total des questions adressées à ce ministère. Il est suivi par le groupe majoritaire du RNI, qui a posé 56 questions, soit 17 % du total.
- **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts** : Ce ministère a reçu des contributions relativement équilibrées, avec un total de 98 questions provenant des groupes d'opposition Haraki et Socialiste, contre 83 questions posées par les groupes majoritaires RNI et PAM. Ces contributions représentent 68 % du total des questions reçues par ce ministère.
- **Ministère de l'Équipement et de l'Eau** : Cinquième sur la liste des ministères

les plus sollicités, il a reçu 23 % de ses questions du groupe d'opposition Haraki et 19 % du groupe majoritaire RNI.

Disclaimer

Durant les six premières sessions parlementaires, les députés de la Chambre des représentants ont posé 26 648 questions. Certaines questions sont posées par plusieurs député(e)s, ce qui peut amener à des totaux légèrement différents.

Les données ont subi quelques traitements pour en assurer la qualité. Le nombre réel de questions, de réponses et d'engagements peut différer légèrement des chiffres de ce rapport, sans que cela n'ait un impact sur ses conclusions.

L'analyse effectuée par TAFRA se limite uniquement aux questions écrites et orales. Des paramètres tels que le temps de parole réservé à chaque groupe parlementaire ou les questions orales mensuelles destinées au Chef du gouvernement n'ont pas été pris en compte.

Le nombre de députés n'est pas constant tout au long de la législature. Les sièges déclarés vacants peuvent le rester pendant plusieurs mois.

TAFRA fait un suivi régulier des flux d'entrées et de sortie des députés en monitorant les décisions de la cour constitutionnelle.

Les ratios (questions et réponses par député(e)s) peuvent donc différer légèrement.

Nous encourageons les lecteurs à nous envoyer leurs questions et leurs commentaires et à nous signaler tout écart ou erreur dans l'analyse des données. Celles-ci étant publiées en open data, les citoyens qui le souhaitent peuvent reproduire nos résultats ou réaliser d'autres analyses.

6. RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS

Le suivi et l'analyse des questions parlementaires de la sixième session de la législature en cours a permis de relever les constats suivants :

- Les député(e)s ont posé 2932 questions lors de la session actuelle, pour un total de 26 000 depuis le début de la législature 2021-2026.
- 71% des questions posées par les député(e)s durant cette session sont des questions écrites.
- L'opposition a posé presque deux fois plus de questions que la majorité, représentant 64% des questions contre 36% pour la majorité.
- Les taux de réponse du gouvernement sont proches pour les deux blocs : 36% des questions de l'opposition ont obtenu une réponse, contre 31% pour celles de la majorité.
- Le nombre de questions posées au cours des six premières sessions de la législature en cours dépasse celui des législatures précédentes :
 - Augmentation de 21% par rapport à la législature 2016-2021.
 - Augmentation de 19% par rapport à la législature 2011-2016.
- Au sein de la majorité les député(e)s du groupe du PAM ont posé en moyenne 5 questions par député(e). Au sein de l'opposition, les député(e)s du groupe Socialiste ont posé en une moyenne 18 questions par député(e).
- Les femmes parlementaires, qui représentent 24% du Parlement, sont globalement plus actives que leurs homologues masculins en termes de questions posées :
 - 9 questions en moyenne par députée, contre 6 questions par député homme.
 - En outre, 5 femmes députées se classent en tête de leurs groupes en termes de nombre de questions posées, contre 4 hommes.

- Les député(e)s de la région Rabat-Salé-Kénitra sont les plus actifs, avec un total de 762 questions posées.
- Les député(e)s siégeant pour la première fois à la Chambre des représentants (30% de la composition de la Chambre) ont posé en moyenne 12 questions par député(e), contre 4 questions en moyenne pour les anciens réélus ou ayant déjà siégé lors d'une législature précédente (70% de la composition).
- Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports est le plus sollicité, avec un total de 344 questions. Il se distingue également par un délai moyen de réponse de 44 jours, le plus court parmi l'ensemble des ministères.
- En termes de réactivité, le ministère des Habous et des Affaires islamiques est le plus performant, avec un taux de réponse de 65%.

A PROPOS DE TAFRA

Tafra est un centre de recherche créé en 2014 à Rabat, Maroc. Sa mission est de renforcer l'adoption de politiques publiques fondées sur les faits et la participation citoyenne au Maroc par la collecte et analyse de données sur l'action publique, la diffusion de la recherche scientifique et le renforcement du droit d'accès à l'information.

A PROPOS DU PROJET SMIIG DATA II

Le projet constitue une continuité des activités mises en œuvre par Tafra dans le cadre du projet SMIIG DATA I. Il vise à améliorer la transparence des instances élues au niveau central (Chambre des représentants) et local (collectivités territoriales) et renforcer la participation citoyenne à travers la promotion du droit d'accès à l'information et l'open data.

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de Tafra et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Cofinancé par
l'Union européenne



TAFRA



NOS PUBLICATIONS

sont sur www.tafra.ma

TÉLÉPHONE ET E-MAIL

+212.537.70.89.78

contact@tafra.ma

RÉSEAUX SOCIAUX

 [@TAFRA_](https://twitter.com/TAFRA_)

 Facebook.com/tafra.org